



DEMANDE D'ADHÉSION *Supplément JEUNES*

Saison 2026/2027



Je soussigné(e), agissant en qualité de père, mère ou tuteur donc de représentant légal de l'enfant :

.....

Responsabilité pour l'accueil des mineurs

Séances encadrées Jeunes

(extrait du règlement intérieur - article 6)

« Les enfants mineurs sont pris en charge par le Club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci **est présent avant de les laisser au gymnase.**

De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du Club.

Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau ne pourra le faire que sur présentation d'une autorisation parentale.

Seules les séances d'initiation du lundi, mardi et vendredi ouvertes aux jeunes, sont encadrées par les initiateurs du Club. Dans le cadre de ces séances, le Club assure l'encadrement des enfants qui y participent. »

Autorisation parentale pour la publication de photographies

Donne l'autorisation de diffuser les photographies de mon enfant prises dans le cadre des activités du club de badminton « les As du Volant » pour les usages suivants :

Pages web, blog et site web réalisés par « les As du Volant », adresse du site : www.asduvolant95.org

Publication éventuelle à des fins de communication ou par la presse.

Cette autorisation donnée à titre gracieux, est valable pour la saison 2026/2027.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos devront respecter l'anonymat de l'enfant et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

Autorisation d'intervention des services de santé en cas d'urgence

Le soussigné donne l'autorisation pour - mon fils, ma fille, mon pupille, ma pupille - au responsable du club de faire intervenir les services de santé publics en cas d'accident corporel de l'enfant.

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé, bon pour accord"

